

**COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS 2022.**

L'an deux mil vingt-deux, le 26 mars à 9h30,

Le Conseil Municipal de la commune de POMMIERS dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur GOURINAT Alain, Maire**.

Nombre de conseillers en exercice : 11

Nombre de conseillers présents : 10

Nombre de conseillers votants : 10

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 mars 2022.

Sont présents :

Mmes BAUDAT Isabelle, CHAMBLANC Anick, MINEAU Bernadette. MM. BUREAUD Jean-Jacques, DEFAIT Dominique, DUMONT Pierre, GABILLAUD Jean-Claude, GOURINAT Alain, TISSIER Dominique, WATRINET Laurent.

Absente : Mme MERLIN Marie.

Secrétaire de séance : Mme MINEAU Bernadette désignée à l'unanimité.

Compte rendu de la dernière réunion du Conseil Municipal en date du 29 janvier 2022 :

M. Laurent WATRINET demande à ce que la prise de notes pour les comptes rendus soit plus rigoureuse, plus précise.

Il note que dans le paragraphe « nouvelles délégations » le conditionnel devrait être utilisé dans la phrase.

Il demande également que plus de précisions soient données concernant la reprise du commerce multi-services, géré par la CDC.

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

Comptes de gestion – comptes administratifs (commune, assainissement, lotissement).

Compte administratif budget général présenté par M. TISSIER Dominique adjoint, fait apparaître un déficit de fonctionnement de 55304.85 euros et un excédent d'investissement de 347472.58 euros, adopté à l'unanimité.

Compte administratif budget assainissement présenté par M. TISSIER Dominique adjoint, dégage un excédent d'exploitation de 7332.42 euros et un excédent d'investissement de 12422.21 euros, adopté à l'unanimité.

Compte administratif budget lotissement présenté par M. TISSIER Dominique adjoint, équilibré, adopté à l'unanimité.

Comptes de gestion présentés par M. GOURINAT Alain sont le reflet exact des comptes administratifs et sont adoptés à l'unanimité.

Budget primitif 2022 : commune.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le budget primitif 2022 de la commune qui **s'équilibre en recettes et en dépenses de fonctionnement à 666182.58 € et en recettes et en dépenses d'investissement à 480996.85 €.**

Budget primitif 2022 : service assainissement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le budget primitif 2022 du service assainissement qui **s'équilibre en recettes et en dépenses d'exploitation à 14993.19 € et 659102.13 € en investissement.**

Budget primitif 2022 : service lotissement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le budget primitif 2022 du service lotissement qui **s'équilibre en recettes et en dépenses d'exploitation à 193366.77 € et 186892.11 € en investissement.**

Les dépenses d'investissement du budget primitif consistent essentiellement dans la rénovation du multi-services (bar-épicerie-restaurant) et le gîte d'étape. Une présentation des deux projets sera faite par le maître d'œuvre Carole PICAUD le 14 avril prochain. La population sera invitée le moment venu à visionner ces deux projets. M. le Maire précise que le Conseil sera appelé à se prononcer sur le plan de financement et les diverses demandes de subventions lors du prochain conseil.

Le coût estimatif de la future station d'épuration et rénovation du réseau assainissement s'élève à 469000.00 euros subventionné à 40% par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et le Conseil Départemental à hauteur de 67000.00 euros.

Le Conseil délibère, à l'unanimité, l'autorisation d'un emprunt à hauteur de 200000.00 euros au taux de 1.53% sur 40 ans auprès de la Banque des Territoires pour compléter le financement de l'opération.

Bien sans maître. Le Conseil, à l'unanimité, autorise l'acquisition d'un bien sans maître cadastré A322-A354 la succession étant ouverte depuis plus de 30 ans et aucun successible ne s'est présenté, le bien revient donc de plein droit à la Commune pour éviter la constitution d'une friche en plein bourg.

Retrait de la Commune de Pommiers du Syndicat Mixte du Pays Val de Creuse Val d'Anclin.

Après un échange débat entre les Conseillers, il est convenu que la décision de retrait de la Commune sera traitée lors d'un prochain conseil, ce laps de temps permettra à chacun de réfléchir et s'informer très précisément.

SATESE.

Le Conseil autorise M. le Maire à signer la convention d'assistance technique dans le domaine de l'assainissement entre le Département de l'Indre représenté par son Président Marc FLEURET et la Commune de Pommiers représentée par son Maire Alain GOURINAT.

Gîte communal / multi-services. En l'absence de tous les éléments, les demandes de subventions et plans de financement seront traitées lors du prochain Conseil.

Agence Régional du Fleurissement (AFR). Le Conseil valide la demande d'adhésion pour un coût de 37.00 euros. C'est l'agence qui valide le label des villes et villages fleuris.

BIP TV. Le Conseil décide de renouveler son soutien à BIP TV à hauteur de 100.00 euros. 2 événements seront couverts par la télévision locale dont la Rando des 2 Vallées et Parenthèse musique.

PLUI. (Plan local d'urbanisme Intercommunal). M. le Maire informe du début de l'enquête publique **le lundi 25 avril 2022 à 9 heures et ce jusqu'au vendredi 27 mai 2022 à 17 heures.**

4 permanences seront assurées par M. Yannick BARBAN, Commissaire-enquêteur désigné par le tribunal administratif de Limoges.

- Lundi 25 avril de 14 h à 17 h en mairie d'Eguzon ;
- Jeudi 5 mai de 14 h à 17 h en mairie de Badecon Le Pin ;
- Jeudi 19 mai de 14 h à 17 h en mairie de Ceaulmont ;
- Vendredi 27 mai de 14 h à 17 h en mairie de Cuzion.

Les documents concernant le PLUI seront à disposition dans chaque mairie avec un registre à disposition du public où pourront être inscrites vos observations, aux heures d'ouverture, vous pourrez vous rendre également aux permanences du Commissaire-enquêteur si vous souhaitez le rencontrer.

Promenade avec George Sand sous l'égide de la CDC. Avant l'été il sera établi 3 circuits vélo de 38-21.5 et 27 kms autour des communes de Baraize – Cuzion – Gargillesse-Dampierre et Pommiers venant compléter les circuits pédestres.

Election Présidentielle : 10 et 24 avril le vote se déroulera en mairie de 8 h à 18 h.

Devis voirie. M. le Maire informe de la signature de 2 devis concernant la réfection de 2 voies communales à La Suzelle pour un montant de 2877.74 H.T. et 6150.30 H.T. Des travaux seront également réalisés à Bethenet à l'entrée du village route de Foy et route de La Loge, par la CDC.

Eoliennes. M. Pierre DUMONT informe de l'évolution concernant le projet « des Besses ». Pour l'instant, nous sommes dans l'attente du recours par le Préfet de la demande du tribunal d'appel de Bordeaux concernant le refus d'exploitation d'un parc éolien.

Ordures ménagères. Rappel. *A compter du 11 avril 2022*, les horaires de collectes des déchets changent, les collectes seront effectuées à partir de 5 heures du matin. Nous concernant, il est préférable de sortir les sacs le mercredi soir ou très tôt le jeudi matin.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 heures 45. Ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,

La secrétaire,

Les Conseillers,